Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 Octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 14 octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire.

Présents : MMES DEFRANCE, CAILLAT, GIACOMINO, GUERIN, JULLIEN-PALETIER, MERCIER, REYNE
MM. BOUTRY, DOCHER-BONDRAN, FOUREL, NASSO, RODRIGUES, VUILLERMET,

Absent excusé : Mme Françoise MAILLOT et Mr Hubert TAVENARD

Pouvoir :
Mme Françoise MAILLOT donne procuration à Mr Guillaume FOUREL
Mr Hubert TAVENARD donne procuration à Mme Brigitte GIACOMINO

Secrétaire de Séance : Mme Elise GUERIN est élue secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 01 Septembre 2026

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

44-2026 - FINANCES – Augmentation de la Subvention du CCAS –

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal que le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Social) permet d'offrir, toutes les années, un repas aux personnes à partir de 65 ans ainsi que des colis aux personnes ne pouvant se déplacer.
Une subvention annuelle est donc allouée au CCAS.
Celle-ci n'a pas été réactualisée depuis plusieurs années.
C'est pourquoi, face aux augmentations de tarifs des traiteurs, et de la vie en général, nous avons besoin d'augmenter le montant de cette subvention.

Madame le Maire propose donc une augmentation de cette subvention annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'augmente
r la subvention annuelle du CCAS.
FIXE le montant de ce complément de subvention à 800 €
INSCRIT ce montant au compte n° 657363 – Chap 65 - par une DM.

45-2026 - FINANCES – DM n° 03-2026 –

Pour : 15 Contre : 00 Absentions : 00

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal que nous devons verser un complément de subvention pour le CCAS, ainsi que régler une facture pour l'achat et l'installation de ventilateurs dans les écoles.
C'est pourquoi il est nécessaire de prendre une Décision Modificative

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
21312 – OP 214 Bâtiments divers	6 700.00 €		
2313 – OP 227	- 6 700.00 €		
60612 – Chap 011	- 800.00 €		
657363 – Chap 65	800.00 €		
	0 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n° 03-2026.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférent

46-2026 - FINANCES – Révision des tarifs des concessions du cimetière communal -

Pour : 12 Contre : 00 Absentions : 03

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal la nécessité de devoir augmenter les tarifs de concession du Cimetière Communal.

En effet, depuis de nombreuses années les tarifs cimetière n'ont pas été réactualisés.

Madame le Maire propose donc une augmentation de ces tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

VOTE une augmentation de 10 % sur les tarifs actuels des concessions
VOTE la mise en place des nouveaux tarifs ci-dessous pour les concessions du cimetière

Tarif cimetière	
Concession trentenaire place simple	165 €
Concession cinquantenaire place simple	220 €
Concession trentenaire place double	330 €
Concession cinquantenaire place double	440 €
Colombarium trentenaire	704 €
Colombarium cinquantenaire	990 €

Ces tarifs s'appliqueront pour les acquisitions établies à partir du 1er janvier 2027.

La Commune émettra un titre de recette correspondant.

47-2026 - ASSOCIATIONS – Révision du règlement intérieur et de la Convention de location de la salle des fêtes –

Pour : 09 Contre : 01 Absentions : 05

Madame le Maire explique aux Membres de son Conseil Municipal la nécessité de reformuler certains termes notés dans le règlement intérieur ainsi que la convention de location de la salle de fêtes pour les Associations.

En effet, suite à la délibération n° 41-2026 du 01.09.2026, portant approbation de ce règlement et de cette convention, il apparaît nécessaire d'apporter des précisions et modifications à l'article 3 relatif aux tarifs de location.

Dans la version initiale approuvée le 01.09.2026, il avait été prévu à la charge des associations :

- un forfait ménage à 90 € - un forfait chauffage à 100 €

Après concertation et réflexion, afin de soutenir le tissu associatif local et de faciliter l'organisation de leurs manifestations, le Conseil Municipal propose d'exonérer les associations de ces frais et d'accorder à titre gratuit les prestations de ménage et de chauffage lors des locations de la salle des fêtes.

En conséquence, l'article 3 du règlement intérieur et de la convention de location est modifié afin de supprimer la facturation du forfait ménage (90 €) et du forfait chauffage (100 €) pour les associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **DECIDE** de modifier la délibération n° 41-2026 du 01.09.2026 en ce qui concerne la grille tarifaire applicable aux associations pour la location de la salle des fêtes.
- **APPROUVE** la suppression du forfait ménage de 90 € et du forfait chauffage de 100 € pour les associations, ces deux prestations leur étant désormais offertes gratuitement.
- **APPROUVE** les termes révisés du règlement intérieur et de la convention de location de la salle des fêtes ainsi modifiés.
- **DECIDE** que seules les cautions de ménage (150 €) et de salle (1000 €) seront demandées et encaissées si besoin
- **AUTORISE** Mme le Maire à signe le règlement intérieur, la convention de location révisés ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

- Inauguration du bâtiment multigénérationnel du 18 septembre 2026 a été une réussite. Merci aux nombreuses personnes présentes.
- ADAPEI : Vente de brioches. La vente a très bien fonctionné : il nous a manqué des brioches
- Concours de Noël : La Commission Animation va se réunion pour l'organisation de ce concours.
- Vœux du Maire : les vœux auront lieu le 17 janvier 2027 à la Salle « La Route Bleue » à 10h30.
- Box médical : Après étude, le coût de la mise en place ainsi que les coûts de fonctionnement sont bien trop élevés pour notre petite commune.
- Commémoration du 11 novembre. RDV à 11h devant la Mairie. Départ à 11h15 en direction du monument aux morts.
- Divers

Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2010 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu.

Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La secrétaire de Séance, Le Maire,

MAIRIE DE SERVES-SUR-RHÔNE 26 (Drôme)

Elise GUERIN Christèle DEFRANCE